

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, le 16 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

FAUCHAGE RAISONNÉ

La campagne débute le 22 avril

Afin de concilier sécurité des usagers et sauvegarde de la biodiversité, le Conseil départemental réalise depuis 2010 un fauchage raisonné, chaque année au printemps, sur près de 3000 km de routes (soit 6000 km linéaires).

La première coupe, dite « de sécurité », de cette campagne 2024 débutera à partir **du lundi 22 avril jusqu'au vendredi 7 juin 2024**. Cette première coupe se caractérise par le fauchage des accotements sur une largeur de 1,60 m, avec un dégagement de visibilité dans les carrefours.

Les bords de routes, seront traités à trois reprises durant l'année. Ces opérations visent à sécuriser les axes routiers départementaux, notamment en offrant une meilleure visibilité aux usagers (virages, carrefours, signalisations...) Ces actions font partie intégrante de l'exploitation routière. Elles sont structurées et formalisées dans un document : le Plan d'Intervention Fauchage et Débroussaillage (PIFD)

Les dates de passage des épareuses sont définies en fonction de la pousse de la végétation. Ainsi, **l'essentiel des passages est effectué au printemps et à l'été**, périodes durant lesquelles la végétation croît rapidement.

Les périodes d'intervention sont les suivantes : Comme d'habitude plusieurs phases sont prévues :

- Un premier passage, dit « de sécurité » est réalisé. Il permet de couper la végétation sur les accotements et aux carrefours.
- Un deuxième passage, il s'agit du même passage que celui effectué au printemps, auquel s'ajoute un dégagement élargi autour des panneaux et des talus en virage serré. C'est la coupe dite « de propreté ».
- Un dernier passage, dit « complet », est beaucoup plus important. Il s'agit d'entretenir l'ensemble des dépendances : accotements, fossés et talus, par fauchage et débroussaillage.

Des coupes ponctuelles peuvent également être opérées au droit de chantiers routiers, pour des manifestations d'envergure sur la voie publique, pour des raisons de sécurité ou encore du fait de la prolifération de plantes invasives tel le Sorgho d'Alep.

Une gestion différenciée des bords de route

Le fauchage s'applique de façon uniforme et vise à s'intégrer de manière cohérente dans son environnement. En effet, des « zones d'attention », zones particulières représentatives de la flore locale sont préservées, permettant ainsi la reconquête du patrimoine floral lot-et-garonnais.

Plus d'informations sur l'entretien des dépendances routières sur <https://www.lotetgaronne.fr/entretien-quotidien>

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest